

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Membres présents : 20

ABSENTS EXCUSES : M. AUGER S. donne pouvoir à M. BUREAU S., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme COROLLER L. donne pouvoir à M. RICOUL G., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à Mme LERAY A., Mme MICHOU E., Mme BINET M., M. DUPONT J.

SECRETARE : Mme VALLEE Ginette

Ouverture de séance : 20H00

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

1 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2020 a décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS qui sera composé de 8 membres.

Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux.

Celle-ci a été élue à l'unanimité.

- Ginette VALLEE
- Paul DREUILLAUD
- Aurélie LERAY
- Stéphane BUREAU
- Anaïs GROLLIER
- Caroline MABILEAU
- Evelyne MICHOU
- Karine HOURLIER-SAGUERRE

Seuls les quatre premiers membres de la liste siégeront au Conseil d'Administration ; les quatre membres restants seront appelés à siéger en cas de vacance de poste.

2 – RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE – FIXATION DU PRIX DU REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Comme les années précédentes, l'Assemblée Délibérante est appelée à se prononcer sur la tarification de la restauration scolaire.

.../...

Le prix du repas ne pourra néanmoins être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration.

Après avoir pris connaissance des éléments chiffrés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux familles.

Pour rappel 2019-2020 :

- Maternelle/Élémentaire : **3.50 €**
- PAI : **1.75 €**
- Adultes : **6.50 €**

Précisions données par Mme Séverine GAYAUD, adjointe aux affaires scolaires

➤ *Le coût moyen toutes charges confondues est de 7,41 € déduction faite de la participation des parents, le reste à charge pour la commune est de 3,85 €/repas ce qui représente un effort substantiel de la collectivité,*

➤ *Effort égalitaire en direction des parents d'élèves des deux écoles privée et publique,*

➤ *Le contrat avec la société de restauration s'achèvera en juillet 2021, cela laissera du temps à la collectivité pour travailler le cahier des charges en vue de la désignation d'un nouveau prestataire avec une volonté d'introduire « les circuits courts » dans la distribution alimentaire,*

➤ *Mme Séverine GAYAUD rappelle qu'une commission menus existe ; dans cette instance siège des élus et des représentants de parents d'élèves,*

➤ *A la rentrée, les enfants disposeront de codes couleur afin de déterminer les repas qu'ils ont apprécié ou non ; cela permettra d'adapter les repas au goût des enfants et éviter les gaspillages.*

Adopté à l'unanimité.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante qu'un agent administratif territorial employé au service comptable de la collectivité va faire valoir ses droits à la retraite.

Dans ces conditions, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à compter du 14 septembre 2020 pour pourvoir au remplacement de l'agent et permettre la poursuite de l'activité du service.

Il s'agit de remplacer Nicole MORICEAU, comptable au sein du service comptable de la collectivité qui fait valoir ses droits à la retraite.

Adopté à l'unanimité.

4 – DENOMINATION DE VOIES – ZAC DES VANNES ET DE LA GARNIERE TRANCHES 5 ET 6

Les 5^{ème} et 6^{ème} tranches de logements de la ZAC (Secteur des Vannes) sont en cours d'aménagement.

Afin d'effectuer la numérotation de voirie des futurs lots, il convient de dénommer les différentes voies qui les desserviront.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer :

- La voie partant de la rue du Vivier et aboutissant sur cette même rue : **rue Anna DUBOIS**
- La voie partant de la rue Anna DUBOIS et aboutissant sur cette même rue : **rue Jean-Baptiste JOYAU**
- La voie partant de la rue Jean-Baptiste JOYAU et aboutissant sur la rue Anna DUBOIS : **rue Justin VALLEE.**

M. Gildas RICOUL précise que c'est l'association Saint Père Histoire qui a fait les recherches historiques sur les anciens maires de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

5 - LIAISON CYCLABLE N°5 ENTRE SAINTE PAZANNE ET PAIMBOEUF

Le schéma des itinéraires cyclables départementaux 2017-2027, approuvé par l'Assemblée départementale le 20 mars 2017 dans le cadre du projet « La Loire-Atlantique à vélo », prévoit la création de cinq nouvelles liaisons supplémentaires dont une liaison cyclable dans le Pays de Retz entre Sainte-Pazanne et Paimboeuf.

La concertation débutée en 2018 et achevée fin 2019 a permis de privilégier un principe de tracé de cette future liaison cyclable.

Ainsi, il est proposé que ce futur itinéraire d'environ 32 km relie, sur une première séquence de 5 km au départ de Sainte-Pazanne, la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons. Il emprunterait à la fois des infrastructures existantes faiblement circulées et partagées avec les autres usagers, et des aménagements cyclables à créer et rénover en site propre.

Une deuxième séquence au départ de Saint-Hilaire-de-Chaléons emprunterait sur 27 km l'ancienne voie ferrée jusqu'à Paimboeuf.

Ce principe de tracé faisant désormais consensus et afin de permettre la poursuite des études détaillées et la constitution d'éventuels dossiers réglementaires. Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce tracé.

M. Pascal EVAÏN retrace la genèse du projet.

Le choix du tracé a demandé des années de réflexion et de négociation entre les différents acteurs locaux et notamment entre le Département et le syndicat des cheminots.

A l'origine trois tracés étaient proposés ; la commune de Saint Père en Retz s'est mobilisée pour retenir le tracé proposé qui permettra d'apporter une valeur ajoutée sur le plan touristique.

Le montant des travaux a été estimé à 1,4 millions d'Euros par les services départementaux. Par contre, l'entretien incombera aux communes traversées par la liaison cyclable.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Attribution du marché du programme 2020 d'aménagement de la voirie communale (PAVC) :

Attributaire SAS BREHARD TP pour un montant de **99 784.14 € HT**

Attribution du marché sur la réfection de la verrière de la Bergerie :

Lot n° 1 : Gros œuvre – CHEZINE BATIMENT	33 737.37 € HT
Lot n° 2 : Charpente – PENARD-BAHUAUD	23 575.50 € HT
Lot n° 3 : Etanchéité/Couverture/Bardage – SANI-COUV	35 997.60 € HT
Lot n° 4 : Menuiseries Extérieures Alu – ATLANTIQUE OUVERTURE	18 950.00 € HT
Lot n° 5 : Plâtrerie – LEDUC ISOPLATRE	4 536.40 € HT
Lot n° 6 : Plafonds suspendus – LEDUC ISOPLATRE	8 219.53 € HT
Lot n° 7 : Electricité/Chauffage – AM3I PLUS	7 452.77 € HT
Lot n° 8 : Plomberie sanitaire/WC – AM3I PLUS	7 136.21 € HT
Lot n° 9 : Revêtement de sols faïence – TAERA SOLS	12 061.01 € HT
Lot n° 10 : Peinture – RENAISSANCE	5 773.00 € HT

Pour un montant total de : 157 439.39 € HT

La séance est levée à 21h00.